

CONDITIONS A REMPLIR

La demande concerne tout autant la modification, la suppression ou l'adjonction de prénom(s).

- Etre né à Toulon ou être domicilié à Toulon
- Présence de la personne concernée ou de son représentant légal (pour les enfants de plus de 13 ans, présence obligatoire)

En cas d'exercice conjoint de l'autorité parentale, la demande de changement de prénom devra être effectuée par les deux parents, accompagnés de leurs pièces d'identité.

Le parent qui ne dispose pas de l'exercice de l'autorité parentale, mais en est titulaire, doit néanmoins être informé de cette demande.

Tout dossier incomplet sera rejeté et ne sera pas instruit.

ATTENTION

Le changement de prénom ne peut pas être accepté pour les ressortissants des pays suivants (Convention n°4 de la CIEC) :

Autriche, Espagne, Italie, Luxembourg, Pays-Bas, Portugal, Allemagne, Turquie.

PIÈCES A FOURNIR

- Pièce d'identité en cours de validité
- Extrait de naissance avec indication de la filiation datant de moins de 3 mois
- Justificatif de domicile récent
- **Toute pièce justifiant de l'intérêt légitime**
- Actes à modifier qui découlent de cette demande de changement de prénom
- Livret de famille, selon les cas
- Attestation sur l'honneur, selon les cas
- Demande de changement de prénom :
 - Personne majeure : annexe 4
 - Personne sous tutelle : annexe 5
 - Enfant de moins de 13 ans : annexe 6
 - Enfant de plus de 13 ans : annexe 7
- Pour un mineur : copie de la pièce d'identité du représentant légal
- Pour un majeur sous tutelle : présence du tuteur et copie de la pièce d'identité du tuteur
- Pour un majeur sous curatelle : aucune restriction
- Pour une personne de nationalité étrangère : certificat de coutume.

**Toutes les annexes sont disponibles en Mairie
Le dossier doit impérativement être déposé en personne.**